



Municipalité de Montebello

## AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Montebello qui aura lieu le **mardi 18 avril 2023 à 19 h 00**, à l'hôtel de ville de Montebello, situé au 550 de la rue Notre-Dame, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 460, chemin Braulière, dont les numéros de lot sont 5361604 et 5364225, afin de permettre, suite à un agrandissement, une marge de recul latérale du bâtiment principal de 2,35 mètres plutôt que 5 mètres, soit en dérogation de la marge de recul latérale stipulée à l'article 37 du règlement de zonage numéro Z-17-01; ainsi que de permettre une saillie (corniche) à 2,05 mètres de la limite de propriété, soit un empiètement de 2,95 mètres dans la marge de recul latérale plutôt que 0,5 mètre, soit en dérogation du paragraphe 1) de l'article 31 du règlement de zonage numéro Z-17-01.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montebello ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.

Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023 entre 10 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.

Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier